

Québec, le 14 octobre 2020

Monsieur Gregory Kelley  
Député de Jacques-Cartier  
Place Scotia  
620, boulevard Saint-Jean, bureau 206  
Pointe-Claire (Québec) H9R 3K2

Monsieur le Député,

Le 14 septembre 2020, vous avez déposé à l'Assemblée nationale une pétition visant à reporter au 31 août 2020, l'ouverture du Camping Les Pins situé dans la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu. Cette initiative faisait suite à l'annonce du gouvernement du Québec de permettre la réouverture des terrains de camping à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 suivant la période de confinement imposée au printemps dernier.

La décision de la Santé publique de permettre l'ouverture des terrains de camping au Québec s'inscrivait dans un calendrier de déconfinement séquentiel, coordonné et révisé en fonction des actualités quotidiennes. Nous comprenons l'inquiétude soulevée par la reprise des activités commerciales dans le contexte de pandémie que nous vivons. Or, les terrains de camping, comme l'ensemble de cette industrie au Québec, se sont vu imposer des règles sanitaires à respecter afin d'assurer la reprise de leurs activités de façon sécuritaire.

L'établissement ciblé par la pétition s'est engagé à respecter les règles prescrites en vigueur et selon l'information reçue, à aller au-delà de celles-ci. Il appartient à la santé publique d'intervenir auprès des établissements récalcitrants, le cas échéant.

Les annonces récentes, liées à la seconde vague de la pandémie en territoire québécois, demandent aux citoyens de limiter leurs déplacements entre les régions, mais l'ouverture des campings demeure permise, bien que la saison tire à sa fin.

Veillez accepter, Monsieur le Député, mes salutations les meilleures.



CAROLINE PROULX